

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 29 octobre.

M. Paul Bert, qui se venge de la répugnance qu'il inspire à ses collègues par toutes sortes de mauvais tours, vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition bizarre. Le visivecteur du Voltaire veut que désormais le ministère de l'Instruction publique, chaque fois qu'il accordera une bourse dans les établissements de l'Etat, insère dans l'Officiel le nom du candidat avec ses titres ou ceux de sa famille à la faveur du gouvernement. Si la proposition est votée, ce dont je doute, elle ne peut gêner que messieurs les républicains ministériels, lesquels seraient souvent embarrassés de mentionner honnêtement les titres de leurs parents et amis aux générosités de la République.

Le plus curieux de la chose, c'est que M. Paul Bert a été lui-même ministre de l'Instruction publique, et qu'il n'a pas profité de son passage aux affaires pour introduire dans ce département la petite réforme qu'il réclame aujourd'hui. Il est vrai que précipitamment cette expérience des trépidations ministérielles lui sert aujourd'hui pour tendre à ses coreligionnaires, qui ont le mauvais goût de se passer de ses services, les pièges les plus perfides.

Il est grandement question, en ce moment, des démêlés de M. Jules Ferry avec la commission du budget. Quand nous disons "démêlés," il faut s'entendre. La majorité de la commission est ministérielle, c'est-à-dire prête à accorder ce que demandera M. Jules Ferry en matière de crédits. Mais la minorité de la commission est hostile au cabinet, et par conséquent très décidée à faire ce qu'elle pourra pour se rendre désagréable. C'est cette minorité qui souleva à tout instant des démêlés. Ainsi la commission avait demandé à l'amiral Peyron, ministre de la marine, communication de toutes les dépêches officielles échangées entre le ministre et les commandants de notre flotte et de nos troupes dans l'extrême Orient. L'amiral a obtenu immédiatement à cette requête, et cela sans demander la moindre promesse de secret. M. Jules Ferry en a été avisé, et immédiatement il a fait savoir à la commission que le dossier du ministère de la marine lui était confié "confidemment," et qu'on comptait sur la discrétion absolue.

La minorité de la commission s'est immédiatement révoltée contre cette nouvelle exigence de M. Jules Ferry, et elle en a tant dit qu'elle a déconcerté l'un des ministériels qui a voté avec eux la restitution pure et simple au ministre de la marine de son dossier. La commission n'étant pas au complet, cette défection unique a entraîné un vote hostile, et M. Jules Ferry a appris que, sur la condition de secret posée par lui, la commission refusait de prendre connaissance du dossier du ministère de la marine.

La commission a demandé ensuite l'autorisation de faire comparaître devant elle le général Millot, le colo-

nel Guerrier, le commandant Fournier et M. Harmand, l'ex-gouverneur civil du Tonkin. Là encore M. Jules Ferry a fait des difficultés. Il veut bien que la commission entente MM. Millot, Guerrier et Fournier. Ces messieurs ne relèvent pas du ministère des affaires étrangères, et M. Jules Ferry n'a nul souci de ce qu'ils peuvent raconter. Pour M. Harmand, c'est une autre affaire. Il est le subordonné de M. Jules Ferry et, en outre, il est assez mécontent de la facilité avec laquelle le gouvernement, après lui avoir donné l'administration du Tonkin, la lui a retirée parce qu'il faisait là-bas trop triste figure de gouverneur civil. Sur ce point, la commission s'est rendue de bonne grâce aux objections de M. Jules Ferry, sans doute parce qu'elle est fixée sur la valeur du personnage. On se bornera à faire parvenir à M. Harmand un questionnaire sur lequel il sera libre de consigner ses observations par écrit. Enfin le malentendu est devenu tout à fait sérieux à propos du procès-verbal de la précédente séance, procès-verbal qui relate les dépositions de M. Jules Ferry lui-même, du général Campepan, de l'amiral Peyron et que M. Jules Ferry ne veut rendre à la commission que rigoureusement expurgé. Ces libertés que prend M. Jules Ferry avec le procès-verbal ont horripilé la minorité de la commission. Elle déclare qu'elle ne peut plus remplir les mandats de confiance dont ses membres ont été investis, si on ne met pas leur responsabilité à couvert, en conservant le document qui rend compte de leurs questions et des réponses qui leur ont été faites par les ministres responsables.

De son côté, M. Jules Ferry soutient que lui et ses collègues ont fait leur déposition devant la commission sous le sceau du secret, et qu'il ne peut consentir à laisser le procès-verbal de ces dépositions courir dans les archives de la questure. D'ailleurs les procès-verbaux sont faits en double, et M. Jules Ferry assure à la commission qu'il garde par devers lui aux affaires étrangères un exemplaire non raté et non expurgé. La minorité déclare que cela ne suffit pas, que ce procès-verbal unique peut disparaître, et qu'alors elle resterait sans pièces justificatives. Voilà où l'on en est; aujourd'hui encore M. Jules Ferry doit avoir un nouvel entretien avec les membres de la commission pour régler définitivement cette épineuse question de procès-verbal. Vous savez que dernièrement un certain nombre de républicains cossus, mécontents de la "composition" par trop réactionnaire de la "Société des agriculteurs de France" imaginèrent de fomenter un schisme. Sous la présidence du solennel M. Foucher de Careil, devenu de catholique libéral, et de rédacteur du Correspondant, sénateur ambassadeur de la République, on fonda la "Société nationale d'encouragement à l'agriculture." Pour se faire un peu de réclame, la dite Société vient d'envoyer des délégués à M. Jules Ferry avec mission de demander des lois de protection pour l'agriculture. Faut-il que les

"ruraux" soient à craindre pour que les sociétés républicaines fassent de pareils aveux!

L'abaissement des caractères

CONSEQUENCE DE LA DIMINUTION DES VÉRITÉS.

Les événements néfastes de ces derniers jours nous remettent dans la pensée les paroles de Léon XIII, qui nous tracent un tableau, hélas, trop fidèle, de notre situation politique: "Les francs-maçons se tiennent toujours prêts à ébranler les fondements des empires, à poursuivre, à dénoncer, et même à chasser les princes, toutes les fois que ceux-ci paraissent user du pouvoir autrement que la secte ne l'exige.—Les peuples? Ils se jouent d'eux en les flattant par des procédés semblables. Ils ont toujours à la bouche les mots de "liberté" et de "prospérité publique."

Comment les princes et les peuples échapperont-ils à la tyrannie et à la séduction des francs-maçons? Est-ce en leur cédant ou en leur résistant?

Les seules blessures incurables faites par la Franc-maçonnerie, sont celles qu'elle fait non par le poignard, mais par la séduction ou par la peur qu'elle inspire. C'est pourquoi les princes et les peuples, pour éviter de tomber dans la fosse préparée par les Loges, doivent résister et non céder.

Aussi bien, en face de la puissance sédition des Loges, les princes doivent prendre pour eux-mêmes ces paroles d'un grand roi, de David à Salomon: "Soyez ferme, agissez en homme, ne craignez point, ne tremblez point." Il lui réitéra en mourant la même exhortation, et voici ses dernières paroles: "Je subis la loi commune de l'humanité; soyez ferme et agissez en homme et gardez les commandements du Seigneur votre Dieu."

Quand donc les rois comprendront-ils qu'ils n'ont pas d'armes plus puissantes à opposer aux francs-maçons, ennemis mortels des trônes, que la fermeté et l'énergie?

Mais, à leur tour, les peuples chrétiens pourront-ils résister, et comment résisteront-ils efficacement aux doctrines des Loges? Ils pourront résister. Mais pour le faire efficacement, qu'ils songent bien que les demi-mesures, les demi-doctrines, surtout n'ont jamais rien produit qui vaille. Depuis cinquante ans, l'abaissement de toutes choses parmi nous s'est produit après qu'on a eu quitté les hauteurs où les doctrines du christianisme nous avaient placés.

L'abaissement des caractères, l'abaissement des sociétés, en un mot l'abaissement des hommes et des institutions ne vient-il pas de ce que la vérité elle-même a été abaissée, diminuée?

Et comment nous relèverons-nous de tous ces abaissements, et relèverons-nous en même temps le trône menacé, la patrie chancelante? Le remède à tant de maux a été donné par une bouche infaillible. Léon XIII disait dernièrement aux catholiques français dans un bref admirable adressé

à l'évêque de Périgueux, que le Syllabus, les Encycliques de Pie IX et les siennes sont la loi qui doit régler la conduite et l'action de tous ceux qui veulent faire quelque chose de réellement utile pour le salut de la société.

La fin que nous devons nous proposer dans nos luttes ne peut pas être d'apaiser, par des concessions, les libéraux et les francs-maçons: plus on cède, plus ils empiètent; plus on recule, plus ils avancent; plus on désarme, plus ils assomment. Entre les fils des loges et les enfants de l'Eglise, il n'y a pas d'union possible, et c'est folie de rêver d'établir la paix entre eux.

Pour apaiser nos adversaires, que faudrait-il? Céder ce que nous ne pouvons pas céder: faire fléchir l'immuabilité des dogmes chrétiens, l'inviolabilité de la morale naturelle ou révélée, les principes et la sagesse de la discipline et du gouvernement de l'Eglise, les règles fondamentales de ses rapports avec les sociétés temporelles. Or, de tout cela nous ne pouvons rien céder, et par conséquent nous ne pouvons rien faire pour apprivoiser le monstre et le dompter.

Il ne reste donc qu'à le combattre sans trêve ni merci: entre l'Eglise du Christ et l'Eglise de Satan, la guerre est à mort. Or, pour triompher du monstre, nous l'avons dit, et pour nous résumer, nous le répétons en deux mots: les rois doivent être fermes, les peuples doivent être armés de la vérité totale, dont l'Eglise est la dépositaire et l'organe.

CORRESPONDANCE D'ONTARIO

Sandwich le 17 Nov 1884.

AGRICULTURE—EFFETS DE DRAINAGE

(Suite)

Pour résumer en quelques lignes l'ensemble des nombreux résultats du drainage bien pratiqué, disons que les céréales poussent avec plus de vigueur sur les terrains ainsi assainis; que la paille est plus ferme, plus longue et plus forte pour résister aux vents violents, à la pluie prolongée; qu'en un mot, on a moins à craindre la verse des blés; que le grain est plus lourd, plus plein, plus coloré, et son écorce plus fixe; que les récoltes parviennent à leur maturité plus tôt et plus régulièrement; qu'elles sont plus pesantes, plus riches, et présentent moins de petites graines qu'auparavant.

Les trèfles et les autres plantes fourragères sont aussi plus riches et de plus belle apparence sur les terrains drainés. Les foins y deviennent plus précoces, plus abondants et meilleurs, car il ne faut pas perdre de vue, ainsi que nous le pensons, que ce n'est pas l'humidité stagnante qui active la végétation des fourrages. Au contraire, l'eau stagnante pourrit les racines des bonnes herbes, et favorise le développement des plantes dures et impropres à la nourriture du bétail, tandis qu'une irrigation bien entendue, fait croître en abondance les plus précieuses espèces de fourrages.

On a reconnu encore que les pro-

duits des récoltes sarclées, pommes de terre, betteraves, navets, etc, sont plus gros et plus lourds, plus savoureux et leur écorce plus lisse, quand ils ont cru sur une terre drainée, tout en donnant des produits abondants et plus sains. Il est donc permis de conclure qu'en général l'opération du drainage appliquée à propos et convenablement exécuté donne des produits plus riches, de qualité supérieure, et qu'à ce double avantage, se joignent plusieurs avantages accessoires très notables, tels que la diminution des frais de culture et la possibilité pour le cultivateur d'opérer avec plus de facilité et en temps opportun les labours et les semailles ou plantations.

(A suivre.)

NOUVELLES. NOS ÉCOLES PRIMAIRES.

(Suite)

Non, nous ne sommes point de l'avis de ceux qui prétendent que c'est la faute de la loi, si la situation de nos maîtres et de nos maîtresses est si précaire, si castelle. Nous pensons tout bonnement que la loi n'est point gardée, point appliquée à l'égard des syndics. Ces corps si respectables dans leur institution semblent se tenir hors la loi, n'ayant pas ou que peu de contrôle. L'homme est ainsi fait, hélas! que lorsqu'il ne sent pas obligé strictement à rendre compte de son administration publique comme de ses actes privés, il tombe dans une indifférence capable d'engourdir, de paralyser tout mouvement qui doit se puiser dans sa coopération aux affaires sociales.

Aussi, si nous voulons des syndicats d'écoles répondant au besoin, appliquons la loi, non pas sévèrement, mais dans son esprit libéralement entendu; donnons un contrôle sérieux aux syndics, afin qu'aucun d'eux n'ait la fantaisie d'arriver à cette charge dans le seul but de faire une victime dans le maître ou la maîtresse de la section, comme cela se voit trop souvent dans nos populations si paisibles cependant, et peut-être aussi trop indifférentes.

Un syndicat supérieur, institué dans chaque comté, formé d'un membre par township, serait par exemple un corps capable de contenir dans le devoir les syndics capricieux des sections, surtout si ce syndicat supérieur était chargé de ratifier, de concert avec l'inspecteur, toutes les mesures prises concernant les écoles et surtout le placement et le renvoi des instituteurs et des institutrices.

Quand on assiste à une assemblée de maîtres et de maîtresses dans notre comté, un étranger qui a vu un peu l'enseignement est frappé de ne voir que de la jeunesse à la tête de la jeunesse. Pas ou peu de barbe grise, pas ou peu de cheveux blancs. Nous osons dire que c'est presque un malheur; c'est là toutefois un côté faible qui ne peut que nous maintenir dans une infériorité notoire.

Nous ne voulons point ici avancer que les jeunes maîtres et les jeunes maîtresses ne s'acquittent pas consciencieusement de leurs charges; au contraire nous avons pu voir par

nous-même combien chacun d'eux a à cœur d'arriver au plus grand succès: mais l'expérience, le grand levier, le grand ressort de toute réussite leur manque, et cela étant, par les mêmes efforts, ils sont loin d'atteindre les mêmes résultats.

Or pourquoi pas de barbe, pas de cheveux blanchis dans la carrière de l'enseignement? Sachons-le, et apprenons-le à ceux qui semblent l'ignorer, c'est que nos instituteurs, nos institutrices sont sans protection, nous ne disons pas légale, mais efficace deux années d'exercice avec la meilleure volonté, ébranlent toute vocation, et rarement dix années manquent de faire jeter le froc à la grande majorité des membres du corps enseignant. Si le mal qu'a signalé M. Sinclair n'est pas nié par le pays, s'il est admis pas les autorités hiérarchiques de l'enseignement, le remède est des plus simples et à la portée de tous les amis de l'éducation. A l'œuvre donc, amis de l'éducation; laissons un peu les paroles, les compliments, et passons aux actes. Ce n'est pas le cas de faire usage de l'eau bénite de cour. Plaignons moins nos maîtres et nos maîtresses et prenons les mesures qui peuvent rendre leur position plus stable, plus indépendante, d'autant plus que pour y arriver nous avons bien peu de sacrifices à faire. De la bonne volonté jointe à une certaine action: voilà toute l'affaire.

(A suivre.)

Pour achever notre compte rendu de la bénédiction de l'église Notre-Dame du Lac Saint-Clair, nous devons rendre hommage à l'intérêt et à la générosité que Sa Grandeur Mgr Walsh a montré pour la construction de cette église. Dignement secondé par le révérend Père Wagner, notre évêque a pu voir les travaux s'exécuter comme par enchantement, et les fonds se réaliser de même, de sorte que tout est achevé sans dette. Quand on pense que quinze mille piastres ont pu être collectées dans l'espace d'un an, on ne peut se tarir d'admiration pour la foi et le zèle de ceux qui ont contribué à la construction de cet édifice religieux, monument mémorable de l'esprit religieux qui anime nos populations canadiennes-françaises.

Il y a là dans cette œuvre bien des vœux accomplis; mais il en reste un à faire, et qui se fait déjà, c'est que cette paroisse essentiellement canadienne-française dans sa création, dans ses fondements ne tourne point à l'anglicanisme. Nous n'osons pas émettre une crainte, mais nous émettons sincèrement le vœu que dans vingt-cinq années d'ici, si l'appel des familles fondatrices de cette église se faisait, il n'y ait pas d'absences de nos et surtout pas d'empiétations!...

Dieu le veuille!

Les froids des premiers jours de novembre ont fait place à de magnifiques journées d'automne qui pourront se prolonger encore. La saison est tout à fait normale, et rien dans

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

18 Novembre 1884.—No 45,

LA VOIE DU SANG

(Suite)

—C'est le rêve! fit-il, le rêve éternel, sublime et charmant. Pour l'aimer de toutes les puissances de mon âme, suis-je digne d'elle? Ah! si elle n'était pas riche! Si elle ne possédait point ces millions dont parlait un soir Julien avec tant d'insolence!

Il ne parut qu'alors il lisait dans mon âme, et qu'il opposait la fortune de cette adorable fille à l'audace juvénile de mes songes. Suis-je donc condamné à toujours devoir à autrui? Ne m'émanciperai-je jamais? Ne vivrai-je pas par moi-même, de ce pinceau que tout à l'heure Sédécias affirmait déjà être habile. O mon Dieu! mon Dieu! pardonnez-moi, je crois que je deviens ingrat!

Il replaça l'aquarelle dans le carton, mais alors un dessin tomba sous ses yeux. Ce dessin, il l'avait fait, tandis que Marsill peignait le portrait de madame de Croissy. Comme elle était ressemblante! avec quelle

fidélité il avait rendu le charme de cette créature dont jamais aucune pensée mauvaise n'avait effleuré l'esprit. Il constata seulement que, depuis le jour où elle posa sans le savoir pour cette tête si vite crayonnée, ses traits s'étaient amincis et pâlis. Il se rappela que sous ces yeux bleus d'une expression si pure, il avait vu les meurtrissures des larmes. La bouche perdait son sourire, et l'ovale du visage son idéale perfection.

Elle souffre, pensa-t-il, et tandis qu'il formulait cette idée, il lui parut que lui-même recevait un coup violent au cœur.

—Son mari? demanda-t-il.

Il réfléchit un moment, puis il se répondit plus bas:

—Non, son fils!

Il avait beau faire, il ne ressentait pas de sympathie pour Julien. Sans doute il aurait brisé les liens fragiles qui les unissaient, s'il n'avait redouté de causer un chagrin à sa mère. Madame de Croissy lui avait dit aimable-ment! guidez-le! —Il ne pouvait pas l'aimer, mais il ne pouvait pas le fuir. Ne devait-il pas cela à Marguerite qui l'admettait à son foyer avec une grâce si touchante?

Les deux portraits si différents de deux femmes également belles et pures remplissaient désormais toute la place que l'amitié ne prenait pas dans son cœur. Il s'en sépara à regret, les enferma dans le carton où il les laissait seules, puis il quitta son

atelier afin de se rendre chez Marsill.

Son maître l'attendait.

—J'ai cru que tu ne viendrais pas, lui dit-il.

—Moi! cher maître? vous savez bien que toute journée me semble perdue si je ne travaille pas avec vous.

—Alors tu as été retenu?

—Oui, et par un homme aussi étranger que dangereux.

—Je parie que je devine son nom!

—Etes-vous donc sorcier.

—Non, mais je me crois assez perspicace. Or depuis quelle temps je trouve en quelque lieu que j'aille Sédécias Bénéa attaché à mes pas. Il n'a aucun intérêt à entretenir des relations avec moi, attendu que jamais nous ne ferons d'affaires ensemble. Aussi ne me parle-t-il point de mon talent... Il est convenu que j'ai du talent, n'est-ce pas?

—Du génie, maître.

—Les prétendus hommes de génie courent les rues, permets-moi de ne prétendre qu'un talent.

—Je vous laisse le droit d'être modeste.

—Donc, Sédécias qui ne parle jamais de moi-même s'inquiète beaucoup de toi. On dirait qu'il souhaite écrire ta biographie. Où es-tu né? que font tes parents? Ta vocation ressemble-t-elle à celle d'un Giotto des environs de Paris? que sais-je! Je t'en aurais parlé, s'il ne m'avait

paru intéressant de le laisser aller chez toi.

—Et devinez-vous aussi bien ce qu'il m'a offert?

—Un hôtel avenue de Villiers, un mobilier artistique, une maison montée.

—Je finirai par vous croire prophète.

—Qu'as-tu répondu? demanda Marsill devenu plus grave.

—J'ai refusé, pardieu! refusé sans hésitation.

—Cependant, avant que tu gagnes l'équivalent de ce qu'il t'offre, il se passera quinze ans au moins.

—C'est possible, répondit Pierre, et je suis loin de m'effrayer. Je ne suis ni un ascète ni un philosophe ennemi des biens que procure la fortune. J'essaie néanmoins de ne m'y point attacher. Je pourrais devoir cent fois plus aux bontés du comte de Nantilly; je refuse les billets de banque mis à ma disposition pour mes plaisirs. Tout mon temps appartient à l'art, je ne me crois le droit de partager que les distractions auxquelles veut bien m'admettre mon bienfaiteur. Accepter les offres de Sédécias; je me croirais à jamais avili! Quoi? cet homme spéculerait sur mon inspiration, sur l'engouement factice qu'on éprouverait sur mes œuvres, il ferait de moi une machine organisée pour produire des tableaux lucratifs. Je deviendrais sa chose et son homme lige. Est-ce

possible sans déchoir? Est-ce acceptable sans honte. Je ne me croirais plus le droit de me considérer comme un véritable artiste si j'acceptais de semblables conditions. Une des éléments de notre vie est la liberté.

—J'ai bien envie dit Marsill, que nous laissions là pour aujourd'hui le cheval et les pinceaux. Je te menerais faire une visite assez curieuse. Es-tu prêt?

—Nullement, je cherche un mouvement que le modèle ne m'a pas donné, et que l'intuition ne me fournit pas.

—Tu le trouveras en chemin. Alons.

—Puis-je vous demander où?

—Non! c'est mon secret.

—Faites-vous atteler?

—Cela nous retarderait, nous trouverons un voiture de place.

Tous deux descendirent et à quelques pas dans l'avenue voisine, ils prirent en effet une voiture découverte.

Marsill donna au cocher une adresse que son élève n'entendit pas. L'avenue de Villiers était loin d'être complètement bâtie. On y voyait encore de larges espaces, des coins de jardin, et de grands pans de ciel. C'était un endroit ravissant pour ceux qui aiment le calme, et dont le labeur a besoin de s'environner de solitude. Il sembla vaguement à Pierre qu'il la reconnaissait, mais il n'osa rien demander à son compa-

gnon. La voiture s'arrêta devant un ravissant hôtel, dont le dernier étage se trouvait occupé par un atelier dont on apercevait les immenses verrières, au milieu d'un cadre de faïences artistiques.

Marsill sonna.

Un domestique en petite livrée vint ouvrir.

—M. Zuigo est-il chez lui.

—Si Monsieur veut me suivre.

—Annoncer Tony Marsill et Pierre Raimbaud.

Le domestique précéda les deux visiteurs.

Presque aussitôt un jeune homme à la physionomie plus bizarre que belle parut dans l'encadrement des portières.

—Je ne sais, dit-il à Marsill, avec un respect qui n'avait rien d'exagéré, ce qui me vaut la visite d'un homme tel que vous....

—Mais, il me semble que votre atelier est fort intéressant à voir, et j'y viens avec un élève qui est aussi mon ami. Voilà de fort jolies choses d'un grand effet, et qui doivent s'élever très vite...

Zuigo fit un geste de découragement.

—Voyons, lui dit-il, vous ne venez pas pour railler?

—Dieu m'en garde?

(A suivre.)

la température n'est de nature à compromettre les semailles faites, pas plus que les travaux de la saison. Nos fermiers paraissent satisfaits.

Hte GIRARDOT.

SOMMAIRE

France. L'abaissement des caractères. Correspondance d'Ontario. L'immigration et l'exode canadien. Petite gazette. Résumé des dépêches. Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Dr Elzéar Pelletier. Tweeds & Tweeds - Behan Bros. Soumissions. - T. J. Duchesnay, Lt-Col. En vente le calendrier du diocèse de Rimouski. Une vérité bonne à savoir. - G. Peverley. Bazar annuel. - Rosalie C. de Martigny.

CANADA

QUEBEC, 18 NOVEMBRE 1884

Sir John Macdonald

Sir John Macdonald vient de recevoir une nouvelle preuve de confiance et d'estime de la couronne anglaise. La Reine lui a conféré le titre de grand-croix de l'ordre du Bain. C'est le grade le plus élevé de cet ordre fameux, et jamais encore, croyons-nous, il n'a été accordé à un Canadien.

La vieillesse de Sir John est une vieillesse glorieuse. L'éminent homme d'Etat voit son nom grandir chaque jour. Il jouit ici d'une immense popularité, il est honoré à Londres des plus hautes faveurs qu'un sujet puisse recevoir, et ses concitoyens lui préparent un véritable triomphe pour célébrer le 40ème anniversaire de son entrée dans la vie publique.

On chercherait longtemps avant de rencontrer un homme d'Etat dont la carrière ait été plus brillante.

Entendez-vous

Nous trouvons dans l'Electeur d'hier un calcul et une affirmation qui nous semblent très étranges, au sujet de la conversion de la dette. L'organe de M. Langelier veut établir que le projet de ses maîtres dégrèverait notre budget municipal de \$32,164 par année. Nous cédonc la parole à l'Electeur :

La dette payable à Londres s'élève à \$2,859,116.67. Les 7 0/10 que nous payons actuellement sur cette somme pour le service des intérêts et du fonds d'amortissement forment, par année, un montant de \$200,128.16. M. Wiillard offre de se charger de tout cela pour 5 7/8 pour 100, c'est-à-dire pour \$167,974. L'économie à faire en acceptant la proposition de M. Wiillard se voit facilement en faisant la soustraction suivante :

Table with 2 columns: Description, Amount. Rows include 'Nous payons', 'M. Wiillard demande', and 'Différence'.

Malheureusement le financier de nos adversaires, l'homme du Comptoir d'Escompte, l'apôtre de la conversion, M. Wiillard lui-même, a dit clairement ce qu'il demande. Il a donné ses chiffres, et ses chiffres contredisent carrément ceux de l'Electeur. Nous lisons ce qui suit dans son traité sur la conversion, publié par le Canadien du 13 novembre :

Voici l'illustration de ce que la ville aurait à payer par ma proposition :

Table with 2 columns: Description, Amount. Rows include 'Valeur de la dette en Angleterre au 1er janvier 1885', 'en chiffres ronds', and 'Une annuité de 5 1/2 p. c. y compris l'amortissement'.

Ainsi l'Electeur assure que "M. Wiillard demande \$167,974." M. Wiillard, qui doit savoir ce qu'il veut mieux que M. Pacand ou M. Langelier, nous avertit qu'il demande \$199,750, disons \$200,000. La contradiction est-elle assez évidente ?

Nous sommes d'avis que M. Wiillard connaît son projet mieux que n'importe qui. C'est bien \$200 000 par année qu'il entend obtenir de Québec. Mais alors, que devient le calcul de l'Electeur ? Ce journal dit : "nous payons \$200 000." C'est aussi \$200 000 que M. Wiillard nous demande de payer. Où est la différence ? Où est le dégrèvement de notre budget municipal ?

On ne nous accusera pas d'inventer. Nous donnons les deux versions,

les chiffres de l'Electeur, d'un côté, ceux de M. Wiillard de l'autre. Et les deux versions sont contradictoires. Seulement nous croyons que celle de M. Wiillard est la vraie, et que les chiffres de l'Electeur ne sont qu'un leurre.

Entendez-vous, messieurs les convertisseurs !

L'immigration et l'exode Canadien

Nous venons de recevoir le rapport du comité permanent d'immigration et de colonisation de la Chambre des Communes ; nous en extrayons les passages suivants :

Le nombre d'immigrants entrés au Canada, pendant l'année 1883, est bien plus considérable que celui des années précédentes, et c'est aussi le chiffre le plus élevé qu'on ait mentionné jusqu'à ce jour. Le nombre total des immigrants, ayant l'intention de se fixer au Canada, et celui des immigrants qui ont profité des facilités qu'offrent les routes canadiennes pour se rendre dans les Etats de l'Ouest, est de 206,893 contre 193,150 en 1882, 117,016 en 1881, et 85,850 en 1880.

Quant au nombre des immigrants établis dans le pays, les chiffres pour l'année sont plus élevés que par le passé et donnent un total de 133,303, contre 112,458 en 1882, 49,991 en 1881 et 38,505 en 1880.

Les colons entrés au Canada, pendant l'année, comprennent 34,987 immigrants venant des Etats-Unis et qui ont déclaré en douane des effets de colons ; les noms des colons, le nombre de personnes composant la famille et la nationalité sont inscrits dans toutes ces déclarations. Ces chiffres étant ainsi obtenus au moyen d'entrées exactes, sont absolument sûrs et dénotent un mouvement très considérable entre les Etats-Unis et le Canada, ce que l'on peut attribuer, sans aucun doute, à deux causes dont l'une est l'emploi constant que ces immigrants trouvent dans les manufactures et dans la construction des chemins de fer, et l'autre, l'attraction produite par le désir de se fixer sur nos terres du Nord-Ouest.

Une particularité de ces entrées portant déclaration d'effets de colons, c'est le grand nombre d'Allemands mentionnés, savoir : 14,640. Les Allemands font de très bons colons, et lorsqu'ils réussissent dans leurs établissements, on peut être certain qu'ils sont suivis par leurs amis ; ce noyau est, par conséquent, considéré comme très important.

Parmi les entrées faites, il y avait aussi 11,580 Canadiens émigrés autrefois aux Etats-Unis, et 1,798 citoyens américains qui ont immigré au Canada.

Le montant total dépensé l'an dernier pour tous services et établissements se rapportant à l'immigration et pour lesquels le parlement a ouvert un crédit, est de \$373,957. De ce chiffre, \$72,326 ont servi à solder les passages subventionnés et les commissions des agents ; ces commissions excédant un peu 20 pour cent de ce montant, il reste une balance d'environ \$50,000 pour payer les passages subventionnés.

Le comité s'est occupé d'une manière toute spéciale du soi-disant exode du Canada aux Etats-Unis pendant l'année 1883, et M. Lowe lui a soumis une série de tableaux importants préparés par M. Hawson, auditeur du trafic de la Cie du Grand-Tronc, faisant voir le trafic-voyageur d'entier parcours sur tout le réseau ferré du Grand-Tronc tant dans l'est que dans l'ouest. Ces tableaux indiquent séparément les personnes qui ont acheté leurs billets hors du Canada et qui sont passées aux Etats-Unis, et celles qui ont acheté leurs billets en Canada et vice versa. Une comparaison de ces chiffres indique, en conséquence, le gain net ou la perte de la population par la voie de ce chemin de fer. Ce n'est pas le seul chemin de fer qui ait des raccordements avec les Etats-Unis, mais comme il comprend le réseau de l'ancien Grand Occidental, c'est un moyen très important de s'assurer de la nature du mouvement d'immigration et d'émigration, et qui ne permet pas de discuter les faits relatifs au prétendu exode à Port-Huron.

Il appert que dans le mouvement des voyageurs entre le Canada et les Etats-Unis à tous les points situés

sur le réseau du Grand-Tronc, le Canada a obtenu un gain net, entre les arrivants et les sortants, de 4,692 ; les chiffres qui démontrent ce fait n'ont encore jamais été publiés sous forme de tableaux, et ils établissent pleinement un état des affaires totalement incompatible avec toute théorie d'un exode du Canada pendant le cours des douze mois en question ; au contraire, c'est l'opposé qui est prouvé.

Voici, d'après M. Hawson, la véritable situation. Le nombre total des voyageurs passés du Canada aux Etats-Unis par le réseau entier du Grand-Tronc, c'est-à-dire en y comprenant Windsor aussi bien que Sarnia, a été, pendant l'année, de 202,259.

Mais M. Hawson dit que nous devons déduire de ce nombre 14,324 voyageurs ayant acheté leurs billets en Europe, ce qui donne un total net de 187,935 voyageurs ayant passé du Canada aux Etats-Unis. D'un autre côté, le nombre total de voyageurs qui ont acheté des billets aux Etats-Unis pour venir au Canada a été de 194,162 dont nous devons déduire, d'après M. Hawson, le chiffre de 1,500 pour les personnes qui ont acheté des billets d'aller et retour. En opérant ces déductions, nous arrivons aux deux totaux nets qui suivent : Nombre total de voyageurs passés du Canada dans les Etats-Unis de l'Ouest, 187,935 contre 192,627, établissant en faveur du Canada un gain réel, pour l'année, de 4,692, différence entre les arrivants et les sortants. Ces chiffres indiquent plutôt une immigration des Etats-Unis qu'une émigration vers ce pays, vu que le Grand-Tronc, y compris le Grand-Occidental, constitue l'une des plus importantes artères de communication à l'ouest et à l'est.

Venons maintenant à la fameuse question de Port-Huron qui a soulevé tant de controverses pendant les dernières années. Suivant le rapport de M. Hawson, le nombre total de personnes ayant quitté le Canada à ce point a été de 47,484 dont nous devons déduire 9,066 passagers venant d'Europe et qui sont débarqués à Québec. Nous avons donc 38,777 sortants contre 31,555 entrants au même point, ce qui constitue pour toute l'année une perte de 7,222 au lieu de 45,393, comme le prétend le rapport publié par M. Nimmo, du Bureau de Washington.

Et il est probable, pour ne pas dire certain, que ce chiffre, 7,222, de vrait être diminué par le fait qu'un nombre considérable des Canadiens-français qui se rendent à l'automne dans le Michigan pour se livrer à l'exploitation forestière, reviennent par les vapeurs après l'ouverture de la navigation au printemps, au lieu de franchir de nouveau la frontière en chemin de fer à Port-Huron.

Ce n'est pas tout : la statistique américaine concernant l'émigration canadienne à Port-Huron est complètement fautive et de pure invention, comme on va le voir. Nous citons le rapport que nous avons devant nos regards :

La preuve de la nature fictive des allégations du Bureau de Washington basées sur les relevés fournis par le percepteur à Port-Huron, reçoit une nouvelle force de deux affidavits de fonctionnaires chargés de faire ces relevés, et qui ont été soumis comme preuve par M. Lowe. L'une de ces déclarations (celle de M. C. H. Irwin) a été faite devant M. John Cowan, commissaire à Sarnia, et l'autre devant M. G. A. Matheson, percepteur de douane à ce port. La dernière a été reçue par le comité, sans le nom de l'auteur de la déclaration, mais la signature de M. Matheson a été acceptée comme preuve de l'objet pour lequel la déclaration avait été faite.

Le comité a fait citer M. Irwin devant lui pour recevoir son témoignage. Il a été certifié avoir été environ huit ans sous-percepteur des douanes à Port-Huron, charge qu'il a résignée en 1879, et pendant les dix années précédentes, employé au même endroit par le Grand-Tronc comme proposé aux bagages. Il a déclaré avoir fait ces relevés lui-même pendant la majeure partie de ce temps, et que les chiffres donnés par lui étaient purement et simplement de la fiction, et que, dans une occasion, on lui avait renvoyé son rap-

port pour mettre les chiffres plus élevés. Il a déclaré de plus qu'on ne s'occupait jamais de poser des questions ni de faire des entrées ; et, bien plus, qu'on ne comptait même pas le nombre d'immigrants ou voyageurs, et que ce nombre était donné par à peu près. L'autre déclaration mentionne que lorsque les relevés étaient faits, les professions étaient données de la même manière et inscrites comme représentant tant de charpentiers, forgerons, peintres, médecins, avocats, prédicants, etc., les autres étant appelés fermiers. On n'avait aucune preuve quelconque sur laquelle on pût baser les relevés donnant les occupations telles que publiées par le Bureau du Trésor à Washington.

Le document ajoute de plus : "L'objet était de faire paraître l'immigration aussi considérable que possible ; de fait, le tout était de pure invention."

Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur ce fameux exode Canadien aux Etats-Unis ; il est prouvé que le Canada a obtenu en 1883 un gain net, entre les arrivants et les sortants, de 4,692. Nous sommes sûrs que ce chiffre sera encore plus élevé en 1884, car depuis quelques mois un grand nombre de Canadiens passés aux Etats-Unis pour un temps plus ou moins long viennent se fixer au milieu de nous ; tous les jours, les journaux américains annoncent de nombreux départs pour le Canada.

La statistique que vient de nous fournir le comité permanent d'immigration et de colonisation est très précieuse. C'est une arme puissante que nous pouvons employer contre une certaine presse et quelques habileurs politiques, qui ne cessent de répéter que le Canada se dépeuple et que nos compatriotes s'envolent par milliers aux Etats-Unis. Le comité nous apprend que c'est le contraire qui est vrai.

PETITE GAZETTE

L'apostat Chiniquy a prêché avant-hier à Montréal contre le culte de la sainte Vierge, ou ce qu'il appelle la Mariolatric.

Pauvre dévoyé ! Quel chemin il a fait depuis le temps où il prétendait que la sainte Vierge s'était révélée à lui, dans une vision, à Beauport !

Le décompte officiel du vote présidentiel dans l'Etat de New-York vient de se terminer. Cleveland a décidé dans cet Etat environ 1,100 de pluralité. Cela met fin à toutes les incertitudes, et l'on ne peut plus douter que Cleveland soit le président élu des Etats-Unis.

Les républicains en prennent leur parti. Blaine s'incline lui-même devant le verdict électoral, et va se remettre à son grand ouvrage : *Vingt ans de congrès*.

Dans l'épître célèbre de M. Chs. Langelier, ce que la Gazette de Montréal, préfère c'est : NOUS RÉGLERONS CELA PLUS TARD. Il est certain que, considérant l'esprit et la lettre de notre loi électorale, ces cinq mots ont du mérite. Mais, en dépit de tout, nous conservons notre préférence pour : ENTENDS-TOI AVEC DEMERS.

Un homme considérable, et tout à fait compétent, nous écrit : "Faites donc tous à Québec une guerre ouverte et sans trêve à l'ignoble projet de la conversion de la dette de la cité. Comme opération ce serait une chose insensée, si ce n'était pas cela."

Du Quotidien :

La Patrie déclare que M. Buiès n'avait fait mine d'orthodoxie, pendant un temps, que dans le but d'obtenir un emploi du gouvernement conservateur. Voilà ce qui explique son apparente conversion. M. Buiès, n'étant plus à l'emploi du gouvernement, mais collaborateur de la Patrie, réédite sa Lanterne. Après ces déclarations qui font jouer à M. Buiès le rôle odieux de flagorneur et de tartufe, l'organe de M. Beaugrand traite les conservateurs d'hypocrites.

Il y a de quoi vraiment.

Le juge Torrance a rendu jugement hier, à Montréal dans la cause de Tassé vs le Herald.

M. Tassé réclamait des dommages au Herald pour avoir annoncé qu'il

avait fait donner à M. A. Gélinas le contrat de la traduction des débats de la Chambre des communes et qu'il avait partagé même dans les bénéfices.

La cour a accordé \$100 de dommages à M. Tassé.

Une dépêche de Montréal annonce ce le règlement de la difficulté entre Laval et les élèves en droit.

Le Révd. M. Hamel, dit cette dépêche, est revenu de Québec et a résolu de modifier sa décision prise contre les élèves expulsés. Ayant été informé par un ancien élève que son prédécesseur M. Beaudet leur avait promis de ne pas mettre en vigueur le règlement exigeant de porter la robe noire, avant l'érection des nouvelles bâtisses de l'Université Laval, le Rév. M. Hamel est allé à Québec où, dans une conversation qu'il a eue avec M. Beaudet, il s'est assuré de l'exactitude de ce fait.

A son retour de Québec, il a déclaré qu'il était prêt à permettre aux étudiants d'assister, sans tige, aux cours de la faculté de droit, à l'Université-Laval, vu qu'il fallait respecter la parole donnée de M. Beaudet.

En réponse au Witness qui prétendait que le Saint-Père a décerné le titre de catholique à l'Université méthodiste de Cobourg, la Minerve publie les lignes suivantes :

"Le Witness sait très bien que le Souverain Pontife n'a jamais appliqué la qualification de catholique à l'Université de Cobourg, mais seulement à la succursale de cette université, l'Ecole de Médecine Victoria, qui, bien que placée sous la dépendance d'une Alma Mater méthodiste, n'en est pas moins composée de professeurs et d'élèves catholiques."

On peut ajouter à cela que l'Université de Cobourg n'a aucun contrôle sur la direction de l'Ecole Victoria.

RÉSUMÉ DES DÉPÊCHES

EUROPE

FRANCE

Paris 17

Hier, on a enregistré 2 décès cholériques.

Depuis minuit dimanche jusqu'à six heures ce soir, sept personnes sont mortes du choléra dans la ville et treize dans les hôpitaux.

Le conseil municipal a adopté une résolution rétablissant temporairement la taxe sur le pain.

ANGLETERRE

Londres 17

La nouvelle que le Pacifique avait loué le Grand-Tronc est fautive.

Le déficit de l'année sera de £2,000,000. M. Childers, chancelier de l'Échiquier, a proposé de combler ce déficit en augmentant d'un denier par louis l'impôt sur le revenu. Cette proposition a été acceptée.

ITALIE

Rome 17

Le gouvernement français ayant réglé les difficultés relatives aux émoluments des cardinaux français, le Pape créera cardinaux les archevêques de Rennes et de Sens au consistoire qui aura lieu peu de temps avant Pâques.

ALLEMAGNE

Berlin, 17.

Les dernières élections pour le Reichstag ont eu pour résultat la victoire de 32 conservateurs, gain de 20 ; 100 ultramontains, gain de 2 ; 34 libéraux nationaux, gain de 9 ; 68 libéraux allemands, perte de 2 ; 8 Guelfes sans changement ; 15 Alsaciens, etc., etc.

Berlin, 17.

Bismarck dans le discours qu'il a fait lors de l'ouverture de la conférence du Congo a fait allusion aux grands avantages que pouvait avoir lieu la conférence. Elle a pour but, a-t-il dit, la solution de trois questions principales, savoir, la navigation libre avec le commerce libre sur la rivière Congo, la navigation libre de la rivière Niger et les formalités à observer pour une annexion valide de territoire, formalités qui seront observées à l'avenir sur le continent d'Afrique.

La conférence ne s'occupera pas des questions de souveraineté. Le chancelier espère que les travaux de la conférence auront pour résultat d'augmenter la paix et la bonne entente entre les nations. Malet, commissaire anglais, a exprimé les mêmes vues que Bismarck et a accepté les points proposés par Bismarck comme base de la discussion devant la conférence. Il a cependant fait la réserve suivante : que l'Angleterre ne voulait pas voir les principes de la navigation libre, etc., etc., appliqués au Niger, mais qu'elle espérait que la surveillance relative à l'exercice de ces principes ne deviendrait pas l'affaire d'un corps international, que c'était le privilège de l'Angleterre, attendu qu'elle possède le pouvoir principal, si ce n'est entier de la propriété du bas Niger.

Le Portugal a adressé un mémoire à la conférence faisant valoir ses droits sur le Congo, et déclarant que le trésor du Portugal, ainsi que le sang portugais seraient mis à contribution pour maintenir l'ordre au Congo, et cela pour le bien du commerce de toutes les nations.

Le Portugal admet le principe d'un passage libre le long des grandes rivières d'Afrique et qu'il n'a aucune intention d'établir un tarif restrictif. Il ne

veut que prélever des taxes sur le commerce qui se fait au Congo, taxes nécessaires pour assurer la liberté et la sûreté des personnes et de la propriété.

PETITES NOUVELLES

LE DERNIER VAISSAU DE LA SAISON.—La barque russe *Trimpus* est arrivée de Montréal hier matin et a accosté au quai du Cap Rouge, où elle prend actuellement un chargement de bois, pour M. M. D. et J. Maguire, en destination de Montevideo.

UN VÉTÉRAN.—M. Guenette, le plus âgé des habitants de Saint-Henri, vient de mourir ; il était âgé de 99 ans. C'était un vétéran de 1812. Ce brave homme assistait à la bataille de Chateaugay. M. Guenette a conservé toute sa lucidité jusqu'à son dernier moment. Il laisse une nombreuse postérité.

UNE CONVERSION.—Un nommé Thomas Hinton, cordonnier, demeurant Carré Papineau, à Montréal, a abjuré le protestantisme pour se faire catholique. La cérémonie a eu lieu mercredi à l'église Ste-Marie. Le nouveau baptisé est âgé de 80 ans.

—Envoyez un timbre-poste de 3 cents au Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., et vous recevrez la collection de ses belles cartes pour album.

L'INGÉNIEUR DE LA CITÉ.—M. Baillarge, ingénieur, vient de publier un rapport sur la rupture des tuyaux de l'aqueduc à la rivière des Mères. Il attribue le retard apporté à la réparation à plusieurs causes ; entre autres à la température qui sévissait alors, aux circonstances exceptionnelles dans lesquelles la rupture a eu lieu, au froid qui gênait les travaux, au manque d'organisation de la brigade de l'eau, au manque d'engin, de pompes, de forges portatives, de chèvre et de palans. Monsieur Baillarge conseille de faire pour le département de l'eau ce qui a été fait pour le département du feu et de lui donner un chef jeune et actif et un équipement complet. Si la corporation ne prend pas toutes ces mesures, des accidents du même genre pourront se produire et la ville sera privée d'eau pendant plusieurs jours, alors même que le second aqueduc sera terminé.

UN INCENDIE.—La maison de M. Elzéar Morin, cultivateur du canton de Dorset, comté de Beauce, a été détruite jeudi matin par un incendie. Un affreux malheur est arrivé pendant cette conflagration : un enfant de trois ans a péri au milieu des flammes. On ne connaît pas la cause de cet incendie ; le père et la mère étaient absents de la maison dans le temps.

M. Morin n'avait aucune assurance.

UNE COÛLETTE PERDUE.—La goélette *Federis Area*, de Montréal, a péri sur la côte du Labrador. L'équipage a été conduit à Terre-neuve par le steamer *Hercules* et s'est embarqué pour Montréal, le 17 du courant, à bord du steamer *Polino*.

UN CANADIEN NOYÉ À L'ÉTRANGER.—Des nouvelles que nous recevons du Lac de la Montagne Bleue, N. Y., nous apprennent, sans détail aucun, la mort d'un de nos compatriotes, du nom de Napoléon Seers. Ce canadien s'est noyé dans le lac Utowana, à trois milles de la Montagne Bleue. Après deux jours de recherches on réussit à trouver le cadavre qui a immédiatement été embarqué pour le Cap Rouge, où demeure la famille du défunt.

EXECUTION.—On nous informe qu'il n'y a pas eu d'exécution de femme à Québec depuis 84 ans ; la dernière ayant été pendue en 1800.

LA FEMME BOUTET.—Les avocats de la défense dans l'affaire Boutet, MM. Lemieux et Fitzpatrick, sont partis ce matin pour Montréal, afin de demander à l'honorable M. Taillon, procureur général, un bref d'erreur, basant leur application sur des irrégularités qui se sont produites dans la garde des jurés durant le procès. Ils ont en leur possession des affidavits attestant que trois jurés sont sortis de leur salle sous prétexte de se procurer un peu de rafraîchissements extra. On allègue, aussi dit-on une autre raison pour que la sentence de mort ne soit pas mise à exécution.

UN CAMP BRÛLÉ.—Mercredi dernier, le feu a détruit un camp près du lac Simon, ainsi que tout ce qu'il contenait. Les hommes qui résidaient dans ce chantier, étaient dans le temps dans la forêt à couper du bois pour la construction d'un nouveau moulin. Ils ont perdu tous leurs habits et leurs provisions. Ces ouvriers, qui sont au nombre de dix, sont de Sillery. Ils sont actuellement à Québec, où ils vont faire de nombreux approvisionnements pendant la journée et retourneront ensuite construire un nouveau camp.

ECHOUEMENT.—La barque *Franziska* qui a pris un chargement à la Pointe du Chêne, s'est échouée le 11 du courant, à "Media Rock" près de Shédiac ; elle est dans une position dangereuse. Le capitaine a télégraphié au consul de

a Norvège en cette ville d'envoyer un steamer à son secours.

Salsepareille d'Ayer. Son passé de quarante ans est un constant triomphe sur les maladies du sang.

SANS EMPLOI.—Six cents hommes employés aux usines des machines à vapeur Singer de New-York sont actuellement sans ouvrage.

DEUX PERSONNES NOYÉES.—Une dépêche, reçue de Picton, dit qu'une chaloupe dans laquelle se trouvaient 11 hommes de l'équipage du vapeur Inverall, échoué devant l'île Picton, a chaviré près d'un récif, alors que les hommes s'efforçaient de descendre dans une chaloupe de sauvetage, samedi après-midi, pendant un fort vent du nord, et que huit d'entre eux se sont noyés.

Le cuisinier Guillaume Adlard, témoin de l'accident, mit une embarcation à la mer pour aller à leur secours. Mais bientôt après, il perdit une rame et ne pouvant la reprendre, il se laissa emporter par le courant, et il est venu aborder à Merigonish.

James Curry et un autre habitant de l'île mirent alors à la mer une embarcation plus grosse et plus forte, et au péril de leur vie, atteignirent la chaloupe de sauvetage, qui, dans l'interval, avait dérivé d'environ deux milles vers la haute mer, ayant cramponnés à ses flancs, Lewis Lawrence, Fred. Doran Wesley Verge, Pierre Lachance, Narcisse Paradis, Henry et Arthur Brown. Ces quatre derniers saisirent le bord de l'embarcation de Curry, comme elle passait près d'eux et à l'exception de Arthur Brown, furent hissés à bord. Ce dernier était trop faible, et lâchant prise, il disparut avant qu'on pût lui porter secours.

Avant qu'on pût atteindre de nouveau la chaloupe de sauvetage, celle-ci fut emportée par une autre vague et les trois autres infortunés qui s'y tenaient cramponnés, à bout de forces, furent engloutis dans les flots. Il est probable qu'ils étaient déjà morts ou à peu près.

Les cinq naufragés qui se trouvaient alors dans l'embarcation de Curry se laissèrent aller à la dérive, voyant qu'ils ne pouvaient regagner l'île; mais pendant ce temps, James Hogg, le gardien du phare et deux habitants de l'île ayant entendu parler de l'accident, étaient partis dans un voilier pour aller au secours des naufragés, qu'ils rejoignirent à trois ou quatre milles de la rive. Tous furent alors transportés à bord, mais comme il était impossible de rebrousse chemin en luttant contre la tempête, on mit le cap sur la ville de Picton, où le voilier arriva samedi soir.

Voici les noms des victimes de ce naufrage: Wesley Verge et Charles Johnstone, de Halifax; Louis Lawrence, Hugh Macfarlane, de l'île Picton; George Meetan et son fils Henry Meetan, Fred Doran, de Québec, et Arthur Brown, de Liverpool.

La barge de sauvetage "Florence" est partie dimanche pour le lieu du désastre.

Les ouvriers qui viennent de se noyer travaillaient à relever le steamer Inverall que M. Dinning de Québec, a acheté. Ils étaient partis d'ici le 31 octobre.

M. Allard a télégraphié qu'il était sain et sauf.

A l'exception de Brown, les victimes étaient mariées et laissent de nombreux familles.

Les autres québécois échappés à la mort, sont MM. Henry Brown, Andrew Brown, P. Lachance et Narcisse Paradis. On a trouvé les corps de Fred Doran et de Arthur Brown, et on les expédia à Québec.

ÉCHOS DE LA TEMPÊTE.—Un correspondant écrit de la rivière Pentecôte, côté Nord, au sujet de la tempête du 5 du courant: Mercredi dernier, il a fait une tempête tellement forte sur notre côte, que des anciens qui depuis quarante ans sont établis ici, n'en ont jamais vu de semblables. Les plusieurs barges et canots de pêche ont été emportés par la mer qui a monté extraordinairement. Aux Cailles Ronges, un mille plus bas qu'ici, une maison a été démolie par l'eau; les gens n'ont eu que le temps de se sauver, le quai du phare de l'Isle-aux-Œufs a été emporté.

Une goélette appartenant aux MM. Gagnon et Frères qui remontait de Percé avec un chargement de fer, est venue à la côte et s'est brisée complètement aux Islets à Caribou, place très dangereuse pendant ces tempêtes. L'équipage s'est sauvé avec beaucoup de difficulté. Il y a aussi une barque norvégienne à la côte à la Baie Trinity; deux hommes se sont noyés. Impossible d'envoyer des nouvelles pour avoir du secours, car les poteaux de la ligne télégraphique ont été emportés en plusieurs endroits; peut-être serons-nous privés de cette ligne une partie de l'hiver. Enfin il serait trop long d'énumérer tout le

désastre causé par cette terrible tempête. Il est tombé ici deux pieds de neige; nous sommes en plein hiver.

La perdrix blanche abonde encore cet automne, ainsi que le lièvre. Tant mieux pour ceux dont la saison de pêche n'a pas été favorable.

INCENDIE A ST-ROCH.—Hier soir, vers cinq heures le feu s'est déclaré dans la pharmacie de M. Brunet, à l'encoignure des rues Saint-Joseph et de la Chapelle, et voici comment: Deux employés de M. Brunet, MM. Marmette, commis, et O. Fradette, garçon de service, étaient occupés dans la cave à mettre en perce une barrique d'alcool. Ils venaient de percer la barrique placée debout sur le sol, lorsqu'un jet d'alcool sortit de la barrique et tomba en partie sur une lampe que tenait l'un des employés. Il se produisit aussitôt une large flamme qui se communiqua aux vêtements et aux mains des deux malheureux qui étaient pour ainsi dire saturés d'alcool. Ils montèrent aussitôt en criant au magasin, où l'on s'empressa d'étouffer les flammes qui les dévoraient. Ils sont tous deux assez grièvement brûlés, M. Marmette en particulier.

Pendant que ceci se passait au magasin, le feu exerçait ses ravages dans la cave. On donna aussitôt l'alarme, et les pompiers arrivèrent sur les lieux et réussirent à maîtriser les flammes après trois quarts d'heure de travail.

Les pertes de M. Brunet sont considérables; outre les ravages causés par le feu dans la cave, la pharmacie a été endommagée par l'eau et la fumée.

La famille Brunet a démenagé en emportant quelques articles de lingerie et s'est réfugiée chez M. Simard, sur la rue Saint-François. On dit que M. Brunet a des assurances assez élevées.

M. Simard, marchand de nouveautés, a aussi essuyé des pertes considérables. Se trouvant le voisin de la pharmacie incendiée, il a éprouvé des dommages par l'eau qui a pénétré dans sa cave et par la fumée qui s'est répandue dans tout son magasin. On nous dit que les assurances de M. Simard couvrent les pertes.

Le pompier Lemay a failli être asphyxié par la fumée en travaillant à éteindre les flammes dans la cave de M. Brunet. On a dû lui porter secours pour le retirer de sa périlleuse situation.

NOMINATIONS.—Les nominations suivantes ont eu lieu: Commissaires d'écoles. Comté d'Arthabaska, Saint-Christophe.—M. William Carignan, en remplacement de M. Joseph Dubé.

Comté de Bellechasse, Saint-Damien de Buckland.—MM. Onézime Brochu, Joseph Aubin, Jules Fradet, Mizaël Mercier et Alexandre Mercier. Municipalité nouvelle.

Comté de Mégantic, Sacré-Cœur de Marie, (Thetford).—Le révérend L. G. Auclair, (aucune élection n'ayant eu lieu dans le temps voulu par la loi).

Comté de Montmorency, "Les Grans".—MM. Toéodule Paré, Joseph Paré et Fleurant St-Gélais, fils.

Comté de Nicolet, Sainte-Perpétue.—M. Louis Gilbert, en remplacement du révérend M. E. Janelle, prêtre, qui a laissé la municipalité.

Comté de Rimouski, Matane.—Le révérend M. Narcisse Lévêque, prêtre, curé, en remplacement du révérend M. Luc Rouleau, qui a laissé la municipalité.

Comté de Rimouski, Sainte-Angèle-Méric.—MM. Pierre Lévesque et Octave Caron.

SYNDICATS D'ÉCOLE.—Comté de Maskinongé, Sainte-Ursule.—M. Maxime Saint-Louis, en remplacement de M. Jessé Turner, dont le terme d'office est expiré.

Comté de Rimouski, Sainte-Angèle-Méric.—M. Pierre Lévesque et Octave Caron. Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de nommer M. Hiram Sewell Foster, écuyer, de Knowlton, dans le comté de Brome, registraire du dit comté, en remplacement de Thomas Brassard, écuyer, qui a donné sa démission.

Comté de Rimouski, Sainte-Angèle-Méric.—M. Pierre Lévesque et Octave Caron. Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de nommer comme son député pour signer les mandats d'argent, Gustave Grenier, écuyer, député greffier du Conseil Exécutif.

PILULES HOLLOWAY.—Sang pur.—Comme ce fluide vital, quand il est dans un état sain, soutient et renouvelle chaque partie du système, (mais quand il devient impur, il exerce précisément l'effet contraire), il est de toute évidence que toute médecine qui ne parvient pas à la circulation, ne peut jamais détruire la maladie; mais une préparation susceptible d'exercer quelque influence canitaire sur le sang doit parvenir à chaque fibre vitale du système: le cœur, les poumons, le foie, les reins et la peau, se ressentent avantageusement de la bonne condition du sang.

Les Purifiantes Pilules Holloway opèrent directement et avec efficacité sur la masse entière du sang vénéux ou artériel; elles fortifient l'estomac, régularisent le foie et les reins, chassent la maladie et prolongent l'existence.

Actions de Banques, etc.

Mardi, 18 Novembre 1884. A Midi

Table listing various bank shares and their prices, including Banque Montréal, Do Ontario, Do Québec, etc.

Parts de Banques achetées sur 5% marge. G. H. BURROUGHS, Courtier, 105, Rue St-Pierre, Québec.

Repos et confort

POUR CEUX QUI SOUFFRENT! LA PANACÉE DE BROWN POUR LES FAMILLES n'a pas d'égal pour soulager la douleur, intérieure ou extérieure; elle guérit les douleurs au côté, le dos ou dans les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, et toutes sortes de maux. Elle agit le sang avec la plus grande sûreté car son pouvoir agissant est étonnant. La panacée de Brown pour les familles étant reconnue comme le grand remède pour soulager la douleur et doubler force de tout élixir ou liniment dans le monde, devrait se trouver dans toutes les familles afin d'en faire usage au besoin, parce que c'est le meilleur remède qui existe dans le monde pour les douleurs dans l'estomac appelées crampes, et tous les genres de douleurs. Il est en vente chez tous les droguistes à 25 cents la bouteille.

Avis aux Mères!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement. Vous pouvez compter sur ce remède, car il ne peut vous tromper. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, régularise l'estomac et les intestins, guérit de coliques produites par les vents, réduit l'inflammation et donne du ton et de l'énergie à tout le système. Le SIROP ADOUCISSANT DE MADAME WINSLOW POUR LES ENFANTS A L'USAGE DE LA DENTITION est agréable au goût et c'est la prescription d'un des nourrices les plus anciennes et les plus habiles et médecins en même temps des États-Unis.

Il est en vente chez tous les droguistes dans le monde entier. Prix: 25 cents la bouteille. Québec, 14 janvier 1884.—1 an. Q

POUR LA TOUX ET LE RHUME.

COMPOSE DE KAY, de graine de lin, d'anis, de jubarbe, d'oignon de mer, de baume de Tolu, etc. avec du chlorure. COMPOSE DE KAY, un expectorant adoucissant pour la toux et le rhume. LE COMPOSE DE KAY, pour la toux et le rhume, peut servir également pour les chevaux et les bestiaux. PILULES DE KAY pour le tic, spécifique pour le névralgie, maux à la figure, etc. COAGULINE-GIMENT pour les ulcères, etc.

La Caisse d'Economie

NOTRE-DAME DE QUEBEC. Québec, 31 octobre 1884. Le 1er après le 1er DECEMBRE prochain, LA BANQUE paiera à son Bureau, Haute-Ville UN DIVIDENDE DE 5 0/10 sur le montant du capital versé pour les six mois expirant le 30 NOVEMBRE prochain. Par ordre, F. R. A. VEZINA, Sec.-Trés. Québec, 31 octobre 1884.

Marché au Bois

Québec, 18 novembre 1884.

Table listing wood prices for various types of lumber, including Erable de 3 pieds, Merisier, etc.

Dr Elzéar Pelletier,

Ex-interne de l'Hôpital de la Marine, 302, RUE ST-JEAN, (VIS-A-VIS DE L'ÉGLISE ST-MATHEWS.) Consultations gratuites de MIDI à 1 HEURE. Québec, 18 novembre 1884.—1m. 87



DES SOUMISSIONS pour fournir pendant 12 mois le pain, la viande, les épiceries, la paille, etc., et aussi pour vider les fosses à cendres, latrines, etc., seront reçues jusqu'au 22 de ce mois par le soussigné qui est prêt à fournir les renseignements sur le sujet. T. J. DUCHESNAY, Lt-Col. Québec, 12 novembre 1884. 17 novembre 1884—6f. 86

EN VENTE

—LE—

CALENDRIER

—DU—

Diocèse de Rimouski

—POUR—

1885

PUBLIÉ PAR LÉGER BROUSSEAU,

Indiquant la date de la solennité des QUARANTE HEURES en chaque paroisse, et approuvé par l'Évêque de Rimouski. S'adresser pour la vente en gros à Québec, chez l'éditeur, 9, rue Buade. En dépôt chez la plupart des marchands de la Province.

CHARBONS POUR USAGES DOMESTIQUES

Gros Charbon Ecossais, Charbon à Grille Newcastle, Charbon Anthracite Américain. DE toutes grosseurs, sortant des mines bien connues suivantes: Wilkesbarre, Lackawanna, Lehigh Valley, Scranton, Pittston. TOUS AU PLUS BAS PRIX COURANT. JOHN MACNAUGHTON & CIE, 104, Rue St-Paul, ET QUAI DES INDES. Québec, 25 septembre 1884.—2m. 60

TWEEDS!

TWEEDS ANGLAIS ET ECOSSAIS. SERGE EN LAINE FINE, [double foulée]. DRAP DE MOSCOU, [de Pilet, de Castor et Mottonné]. DRAP MELTON ET DRAP A COUVERTE. Assortis en noir et dans toutes les couleurs fashionables. AUSSI Frieze d'Irlande ET Tweeds de Blarnez. Nous achetons directement des meilleures manufactures, et vu la grande dépression du marché anglais, nous donnons en ce moment des avantages beaucoup plus grands qu'à l'ordinaire.

BEHAN BROS.

VENTE DEFINITIVE! ABANDON DU COMMERCE!! YANT résolu de me rendre dans l'Ouest, je désire disposer de tout mon grand assortiment de CHAPEAUX ET FOURRURES A des prix très réduits! Attendu que le tout doit être vendu sans réserve. La vente commencera MERCREDI, le 24 du présent mois. James C. Paterson, 47, RUE BUADE. Tous les comptes doivent être payés avant le 5 octobre.

Advertisement for Quinine with a circular logo containing the text 'PREMIER ET SEUL VIN DE QUININE DE CAMPBELL'.

J & W. REID, FABRIQUANTS DE PAPIER

A LA PAPETERIE DE LORETTE FABRIQUENT le feutre pour toiture, lambrisage et pour mettre sous les tapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapiserie et papiers à envelopper et à imprimer. A la Papeterie du Pont Rouge On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

M. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries. Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier, de métal, et de fournitures pour la marine, etc., etc.

On paye le plus haut prix pour toute sorte de toile, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux. Québec, 26 octobre 1882. A

BAZAR ANNUEL

De la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec, sous le patronage de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Masson. Le public est respectueusement informé que ce Bazar en faveur des orphelins et des infirmes de l'Hospice des Révérendes Sœurs de la Charité de Québec, se tiendra le NEUF DECEMBRE et les jours suivants, à la Salle de l'Institut Canadien, rue St-Jean, haute-ville. Les personnes ayant quelques articles à offrir sont priées de les envoyer à Mesdames L. A. Anctil, H. Bolduc, J. D. Brousseau, L. A. Cannon, H. Chapuis, D. Dionne, J. B. Fournier, N. Germain, F. Gourdeau, H. Lortie, J. T. Taschereau, J. Tourangeau et J. Tessier. Mesdames E. Beaudet, L. Bilodeau, P. X. Berlinguet, P. B. Casgrain, P. DeBlois, P. Jolicœur, J. Shehyn et U. Tessier président à la table des ratifications. Par ordre, ROSALIE C. DE MARTIGNY, Secrétaire, S. C. D. C. Q. Québec, 11 novembre 1884. 84

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



CHEMIN DE FER Québec et du Lac St-Jean

LES trains circuleront tous les jours (les dimanches exceptés) comme suit: ALLANT AU NORD 6.45 a. m. Train mixte pour le Lac Simon arrivant à 11.15 a. m. 4.00 p. m. Malle pour St-Raymond, arrivant à 6.30 p. m. ALLANT AU SUD 6.20 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant à 8.55 a. m. 1.15 p. m. Train mixte pour Québec, arrivant à 5.45 p. m. Les trains arriveront à la Petite Rivière, Ancienne-Lorette, St-Ambroise, Station de Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, Lac St-Joseph et Bourg-Louis. Bilets à vendre chez Leve & Alden, rue St-Louis, F. Delille, 45, rue St-Pierre, O. Fortin, 217, rue St-Paul, L. Drouin & frère, 96, rue St-Joseph, et Harris & Cie, 37, rue St-Jean. Des omnibus reçoivent les trains à St-Ambroise, pour la Jeune Lorette, à Valcartier pour le village de Valcartier, et à St-Gabriel pour les établissements du nouveau chemin de la rivière aux Pins. Des billets de retour sont émis les samedis, au prix d'un passage simple de première classe et valent jusqu'au mardi suivant. LÈVE & ALDEN, Agents des Bilets. J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Commercial Chambers, Québec, 12 novembre 1884. 705

PIANO A VENDRE.

UN MAGNIFIQUE PIANO à vendre à bon marché. S'adresser à L. P. VALLÉE, Photographe, 39, rue St-Jean Québec, 25 septembre 1884. 62

Pommes! Pommes! Pommes!

Charles Donald & Cie., 79, QUEEN STREET, LONDON, E. C., seront heureux de se mettre en rapport avec ceux qui cultivent les pommes, qui en font commerce et ceux qui les exportent, pour ce qui concerne les affaires d'automne et de printemps. Ils offriront les avantages ordinaires aux pratiques demandant des avances. Québec, 30 juillet 1884.—9m. 19

CLOCHES D'ÉGLISES

FONDERIE DE CLOCHES JONES, Troy, N.-Y. Mears & Stainbank, LONDRES, ANGLETERRE, Représentés par H. & J. RUSSELL, 22, rue St-Nicolas, Montréal. Agents pour la Société Anonyme, Belgique. MANUFACTURIERS DE SOLIVES EN FER. Québec 31 juillet 1884.—1an. 20

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Erythèmes, Exéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Eruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang. Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle dissout le système de toute humeur malsaine enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison récente d'Ulceres Scrofuleux. "Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient entées et enflamées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières purulentes. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères améliorés, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait. Je suis, avec respect, MRS. ANN O'BRIAN." 148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian. L'écrivain bien connu de Boston Herald, Mr. B. W. BALL, de Rochester, N.H., écrit en date du 7 Juin, 1882: "Souffrant cruellement de l'écéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement sans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et agit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang impur et corrompu, et par une vitalité affaiblie. Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie. PRÉPARÉE PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD
Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa :

GRAND-TRONC
11.30 A.M.—Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 9.40 P.M.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN
Allant au Nord
6.45 a. m. Train mixte pour le Lac Simon, arrivant à 11.15 a. m.

QUÉBEC-CENTRAL
Les convois circulent comme suit : de Lévis à Sherbrooke, 11 h. a. m., convoi de la maille, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.10 p. m.

Lignes de Steamers
LIGNE ALLAN
Un steamer de cette ligne laisse Québec pour Liverpool, tous les samedis matin, à 9 heures.

LIGNE DOMINION
Ces steamers sont en connexion avec le chemin de fer du Grand Tronc, et partent chaque samedi de Québec pour Liverpool.

Bateaux à Vapeurs
QUÉBEC ET LÉVIS
Les vapeurs North et Arctie font le trajet entre Québec et Lévis tous les jours de 6 h. a. m. à minuit. Prix aller et retour 6 cents.

ISLE D'ORLÉANS ET QUÉBEC
Par le vapeur Orliens :
Du bout de l'île. De Québec
8.00 a. m. 9.15 a. m.

TRAVERSER DU GRAND-TRONC
LAISSERA
QUÉBEC STATION DE LÉVIS
A. M. 7.00. Maille de l'Ouest P. M.

ST-ROMUALD ET SILLERY
Le nouveau vapeur Lévis fera le trajet comme suit :
New-Liverpool Québec.
8.00 a. m. 9.00 a. m.

QUÉBEC ET MONTRÉAL
Le vapeur Montréal, capt Roy, laisse Québec pour Montréal, les lundis, mercredis et vendredis à 5 heures P.M.

ST-JEAN DESCHAILLONS
Le St Louis, capt Labelle, part de St-Jean Deschailons, tous les lundis à vendredi, arrêtant à Ste Emélie, Lotbinière, Portneuf, Platon.

GRONDINES
L'Étoile, capt Paquet, part des Grondines, tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrêtant au Platon, Deschambault, Lotbinière, St-Jean Deschailons et Cap Sainte-Heure réglée par la marée.

Chars Urbains
LIGNE DE LA RUE ST-JEAN
Voyagent tous les jours de 8 hrs du matin à 8 heures du soir, et font le trajet tous les 10 minutes entre la barrière Ste-Foye et le bureau du Courrier du Canada. Prix : 5 cents.

Ascenseur
Marche tous les jours de 6 h. du matin à 9.30 h. du soir.
Le dimanche de midi à 9.30 h. du soir.
Prix : 3 cents, 5 cents aller et retour, ou deux passages.

Lignes d'Omnibus
CAP ROUGE
Départ du Cap Rouge à 8.00 A.M. Arrive à Québec à 9.30 heures A.M.

BARRIÈRE DU SAULT MONTMORENCY
Partira du Pont Dorchester pour le Sault Montmorency, tous les jours, le matin à 10 hrs. et à midi.

Télégraphe d'alarme de Québec
1 rue Ste Ursule, station centrale.
2 Ste Anne et Auteuil.

Unités métriques internationales
MILIMÈTRE (dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, vaut 3 pieds 3 pouces, ou 1 verge et 1/10.

LE CANADA
—ET—
L'Emigration Française
—PAR—
FREDERIC GERBIÉ.

NOUS LECTEURS pourrions se procurer au bureau du Courrier du Canada cet ouvrage si intéressant à tous les points de vue. L'ouvrage se trouve accompagné de 3 cartes et 23 gravures. Prix pour l'ouvrage complet \$1.50 Québec, 24 septembre 1884.

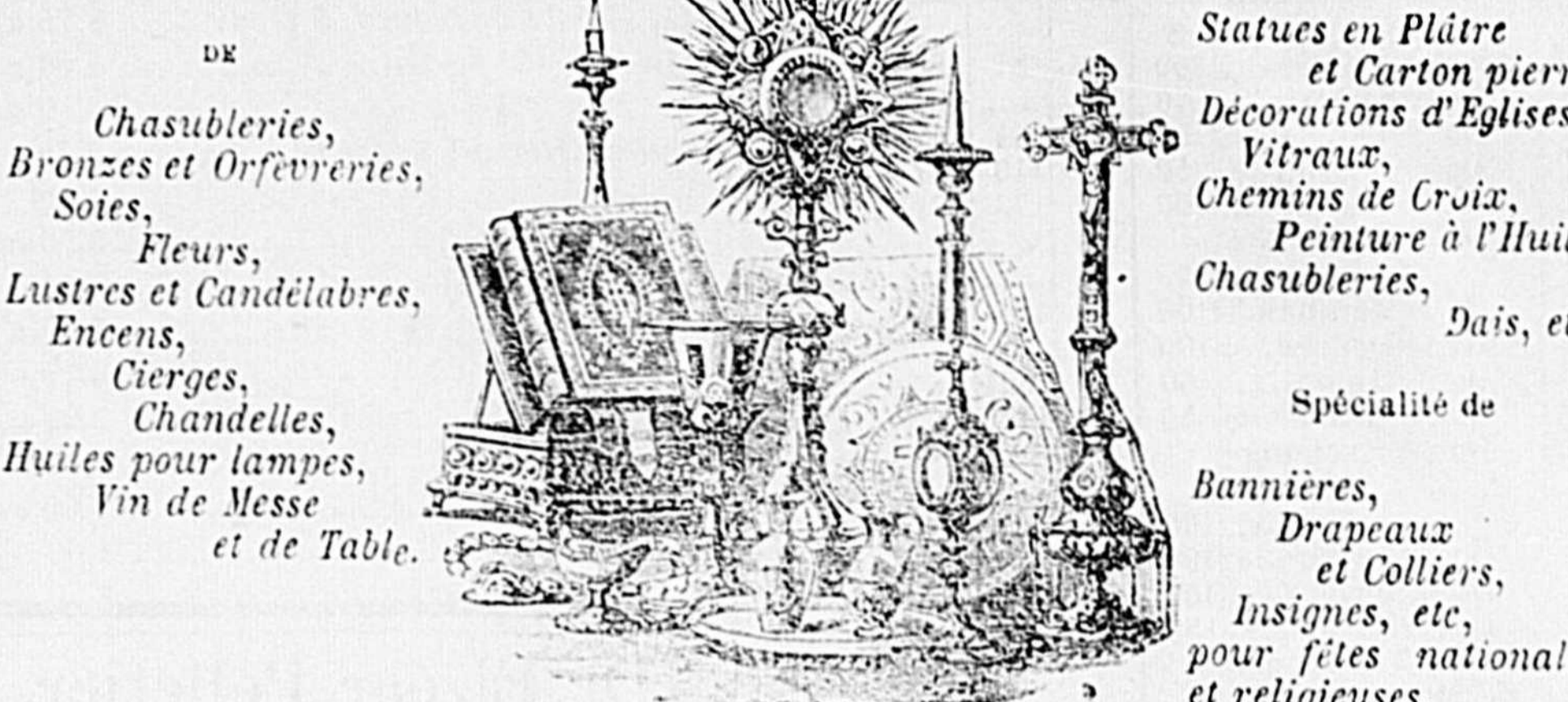
NOUS avons l'honneur d'annoncer aux messieurs du clergé et communautés religieuses en général, que nous avons fait construire un nouvel étage au-dessus de notre magasin actuel pour l'agrandissement de nos ateliers de moulage et de décorations, et afin de donner une plus grande étendue à notre commerce.

NOUS recevrons vers la fin d'avril, l'assortiment le plus complet de chasubles en moire antique de soie et en drap d'or, brodées ou millin, beaux et nouveaux patrons, depuis les bas prix de \$25.00, ce qui est un grand avantage, jamais offert jusqu'ici.

C. B. LANCTOT,

1664, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

MANUFACTURE DE Statues en Plâtre et Carton pierre, Décorations d'Eglises, Vitraux, Chemins de Croix, Peinture à l'huile, Chasubleries, Dais, etc.



NOUS avons l'honneur d'annoncer aux messieurs du clergé et communautés religieuses en général, que nous avons fait construire un nouvel étage au-dessus de notre magasin actuel pour l'agrandissement de nos ateliers de moulage et de décorations.

Le nombre de nos modèles de statues de vant été augmenté de beaucoup d'autres, qui doivent sous peu nous arriver d'Europe compléter le plus bel assortiment et nous permettra de satisfaire à toute commande, dont on voudra bien nous honorer, et ce à des prix tout à fait exceptionnels.

Desirant vous convaincre de ce que nous avançons, nous sollicitons bien respectueusement la faveur d'une commande, laquelle recevra toute notre attention, et sera exécutée avec soin.

Vin Sicile blanc..... \$1.60
" Cette 1.50
Les mêmes mêlés..... 1.60

PARFUMS DE RIMMEL POUR LE MOUCHOIR
Plus les plus odoriférants et durables : IHLANG-IHLANG, HELIOTROPE BLANCHE, LILAS BLA...

LE VINAIGRE DE TOILETTE DE RIMMEL, très rafraichissant, tonique et salubre.
L'EAU DE TOILETTE DE RIMMEL, ou EAU DE RIMMEL, délicieusement odoriférante.

LA CLEBRE EAU DE LAVANDE DE RIMMEL, distillé des Fleurs Mitcham.
L'EXTRAIT DE RIMMEL DE L'ESSENCE TILLEUIL et de la GLYCERINE, POMMADE DE LA REINE, BRILLANTINE et PHILOCOME pour les Cheveux.

LA CREME FROIDE DE RIMMEL et la FOUDRE DE VIOLETTE DE RIZ pour la teinte de la peau du visage.
LE SAVON TRANSPARENT DE GOUDRON - DE CHARBON pour purifier et améliorer la peau.

Eugène Rimmel,
Parfumeur de Son Altesse Royale la Princesse de Galles, et des principales Cours d'Europe,
96, STRAND, LONDRES.

\$200.00 DE PRIME
SUR L'ACHAT D'UN PIANO
Ayant fait l'acquisition des spacieuses bâtisses connues sous le nom de Legaré, situées coin des rues St-Stanislas et St-Jean, Nos 77 et 79, Haute-Ville, vis-à-vis le magasin d'épicerie de M. A. Grenier,

NOUS informons nos amis et le public en général que vers le fer MAI prochain, nous transporterons le siège de nos affaires dans notre nouveau BLOC de la rue St-Jean. Nous profitons de cette occasion pour annoncer aux personnes désireuses de se procurer UN BON PIANO, HARMONIUM ou UNE BONNE MACHINE A COUDRE, ou une immense réduction beaucoup au-dessous de la valeur réelle, de nous faire une visite, nous venons à l'importer quel prix afin d'écouler et de diminuer autant que faire se pourra notre grand assortiment avant le déménagement.

Célébres Pianos carrés 7 1/2 octaves, bois de rose, charpente en fer, garantis pour 5 ans.
SEULEMENT \$250.00, prix ordinaire \$450.00
Pianos droits, charpente en fer, 3 cordes, superbe action, ayant toutes les améliorations modernes, garantis pour 5 ans.
SEULEMENT \$250.00, prix ordinaire \$450.00.

Harmoniums, buffet élégant en noyer noir, 5 octaves et 6 jeux garantis pour cinq ans.
SEULEMENT \$65.00, prix ordinaire \$125.00.
Machines à Coudre, meilleures qualités, garanties pour 5 ans, vendues à 50 % au-dessous des prix connus.

Pianos et Harmoniums de secondes mains, depuis \$15.00 en montant.
ACCORD ET REPARATIONS de Pianos, Harmoniums, Orgues d'Eglises et de tout instrument de musique quelconque, aussi réparations de Machines à Coudre.

Bernard & Allaire,
EDITEUR DE MUSIQUE,
No 6, rue La Fabrique, Québec.
Québec, 9 septembre 1884

LE CANADA
—ET—
L'Emigration Française
—PAR—
FREDERIC GERBIÉ.

NOUS avons déjà eu occasion de parler à nos lecteurs de M. MARTEL, de l'ANCIENNE LORETTE, qui s'occupe de l'entretien de jeunes arbres destinés à orner les devantures des maisons.

M. MARTEL désire surtout attirer l'attention de ceux qui aimeraient à planter des arbres devant leurs résidences, qu'il peut fournir des ORMES MAGNIFIQUES à bon marché.
Québec, 10 mai 1881. 1037

CE JOURNAL peut-être procuré sur le bureau de la rue au Grand Tronc d'annonce de journaux de GEO. P. ROWSELL & CIE., (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York.
Québec, 25 mars 1880.

Le Renovateur des Cheveux DE HALL.

VEGETAL SICILIEN (Hall's Hair Renewer)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies de cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et défrisés, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause : " Il tient ce qu'il promet."
Les propriétaires du RENOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RENOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)
La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un éclaircissement naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation est simple ou l'applique facilement.

PREPARES PAR R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.
Chez tous les marchands de Médecines.

LIGNE ALLAN.
Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mottes

1884--ARRANGEMENT D'ETE--1884
LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivets pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a suggérées, et tous ont effectués les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

NUMICIAN..... 6100 en construction.
PARISIAN..... 2400 Capt. J. Wylie.
SARDINIAN..... 3200 Lt. Inulton, R. N. R.
CIRASSIAN..... 3400 Lt. Smith, R. N. R.
POLYNESIAN..... 4200 Capt. R. Brown.
CORINTHIAN..... 3800
SARMATIAN..... 3600 Capt. Legallian.
BUENOS AYREAN..... 3800 Capt. A. Aird.
SCANDINAVIAN..... 3000 Capt. H. Wylie.
PRUSSIAN..... 3000 Capt. J. Ritchie.
MORAVIAN..... 2650 Capt. J. Graham.
PERUVIAN..... 3400 Capt. Barclay.
CASPIAN..... 3200 Capt. Trocks.
HIBERNIAN..... 3400 Lt. Archer, R. N. R.
NOVA SCOTIAN..... 3300 Capt. Richardson.
ASTHIAN..... 2700 Capt. J. Wylie.
NESTORIAN..... 2700 Capt. J. G. Stephens.
MANTOBIAN..... 3150 Capt. Home.
CANADIAN..... 3800 Capt. Miller.
CORINTHIAN..... 3800 Capt. Jas. Scott.
PHOENICIAN..... 3800 Capt. Messers.
WALDENSIAN..... 2800 Capt. Stephens.
LUCERNE..... 2800 Capt. Kerr.
ACADIAN..... 1350 Capt. Cabot.
NEWFOUNDLAND..... 1500 Capt. Mylius.

Les vapeurs du service DE LA MAILLE DE LIVERPOOL
De Liverpool De Québec
10 Juillet 11 Juillet Peruvian..... 9 Août.
17 " 13 " Parisian..... 12 "
24 " 20 " Sarmatian..... 16 "
31 " 1 Août Sardinian..... 23 "
7 Août. 8 " Cirassian..... 30 "
14 " 15 " Polynesian..... 6 Sept.
16 " 17 " Peruvian..... 13 "
21 " 22 " Sarmatian..... 20 "
28 " 29 " Sardinian..... 27 "
4 Sept. 5 Sept. Cirassian..... 4 Oct.
11 " 12 " Parisian..... 11 "
18 " 19 " Polynesian..... 18 "
25 " 26 " Peruvian..... 25 "
2 Oct. 3 Oct. Sarmatian..... 1 Nov.
9 " 10 " Sardinian..... 8 "
16 " 17 " Parisian..... 15 "
23 " 24 " Cirassian..... 22 "

Prix du passage de Québec.
Cabine..... \$70.00 et \$80.00
Suites les accommodements.
Intermédiaire..... \$36.75
Entrepont..... Au plus bas prix.

Les vapeurs du service de GLASGOW ET QUEBEC
De Glasgow Steamers De Québec le ou vers
22 Août. Buenos Ayrean..... 8 Septembre
29 " 26 " Mantobian..... 15 "
5 Septembre Grecian..... 22 "
12 " 9 " Siberian..... 29 "
12 " 9 " Siberian..... 6 Octobre

On ne peut retenir sa chambre sans en remettre le prix d'avance.
Il y a à bord de chaque navire un médecin. Des billets de connaissance pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Continent pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest.
Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & CIE,
Agents,
Québec, 7 septembre 1884

LOUIS JOBIN, STATUAIRE

COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON, QUARTIER MONTCALM, QUEBEC

Maintenant en vente
Au bureau du " Courrier du Canada." HISTOIRE DE LA PAROISSE du Cap Santé DE 376 PAGES, Par M. l'abbé F.-X. GATIEN.

Avis important! Bonne Nouvelle!
AUX MESSIEURS DU CLERGE, AUX COM MUNAUTES RELIGIEUSES.

Le soussigné a l'honneur d'informer les MM. du Clergé, MM. les directeurs de Séminaires et de Collèges, et ses nombreuses pratiques en général, qu'il vient de faire publier, sous la surveillance de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, une nouvelle édition complète du PAROISSIEN NOTÉ.

Cette édition contient toutes les nouvelles fêtes des Saints qui n'étaient pas encore insérées dans l'ancienne édition, et qui ne se trouvent pas non plus dans le Graduel ni dans le Vespéral.

Cette nouvelle édition est parfaite sous tous les rapports, soit pour la qualité du papier, la beauté de l'impression et la solidité de la reliure. Je recevrai toutes commandes que l'on voudra bien me faire maintenant, pour être expédiées par la maille ou autrement. La livraison de l'ouvrage commencera cette semaine.

L'ancienne édition étant épuisée depuis longtemps, et cette nouvelle édition étant très limitée, j'ose espérer que chacun voudra bien s'hâter de me faire parvenir sa commande que je ferai exécuter avec la plus scrupuleuse ponctualité.

Je dois faire remarquer que, vu l'augmentation du volume, il a fallu faire subir au PAROISSIEN NOTÉ à cause des nouvelles fêtes, l'amélioration apportée dans le choix du papier et surtout la belle impression de l'ouvrage, j'ai été obligé d'en élever le prix à \$1.00 l'exemplaire et à \$10.80 la douzaine. Malgré cette augmentation apparente (car de fait, ce n'en est pas une puisque le livre est de beaucoup plus considérable et mieux illustré qu'auparavant) ce livre est le meilleur marché qui ait paru jusqu'à présent.

Etant à la veille de faire des améliorations considérables à mon établissement, je suis disposé à vendre tout le fonds de mes marchandises à une grande réduction pour

ARGENT COMPTANT
On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié. Je me chargerai de toutes commandes que l'on voudra bien me confier pour l'importation de Livres, d'Ornements d'Eglise, de Cloches ou d'autres articles. Une visite est respectueusement sollicitée.

J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE,
No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec
Québec, 27 mars 1883

CLOCHES A VENDRE.
VENANT d'être reçues plusieurs cloches avec leurs montures et garanties du poids de 50 lbs.
de 39 "
" 21 "
" 16 "
" 12 "
" 151 "
" 550 "

S'adresser à M. N. HARDY, Libraire, Bas-Ville, Québec, 17 janvier 1884.

CONDITIONS
—DU—
Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement
EDITION QUOTIDIENNE.
CANADA { Un an..... \$6.00
{ six mois..... 3.00
ET
ETATS-UNIS. { Trois mois..... 1.50

ANGLETERRE..... { Un an..... \$5.00
{ six mois..... 2.60
{ Trois mois..... 6.30
FRANCE..... { Un an..... 40 Francs
{ six mois..... 20 "
{ Trois mois..... 15 "

TARIF DES ANNONCES.
Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir :
Six lignes et au-dessous..... 50 cents.
Pour chaque insertion subséquente..... 12 1/2 "
Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 10 centes par ligne pour la première insertion, et de 5 centes pour les insertions subséquentes.
Réclames : 20 centes la ligne.
Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à

Leger Brousseau,
EDITEUR-PROPRIÉTAIRE,
RUE BUADE, HAUTE-VILLE, Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
LEGER BROUSSEAU
Maison-Propriétaire,
No 9, rue Buade, Haute-Ville, Québec